



## Mesure de bruit ICPE

Vous êtes exploitant d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) soumise à autorisation ? Vous êtes dans une zone industrielle ? La DRIRE vous demande de faire effectuer des mesures de bruit ?

### Réglementation :

- Votre arrêté préfectoral
- Arrêté du 23 janvier 1997

### Objectifs :

- Répondre aux demandes de la DRIRE
- Détecter des dépassements des valeurs limites
- Être conforme à votre arrêté préfectoral
- S'inscrire dans une démarche ISO 14001

### Notre équipement

- Sonomètre de classe 2 CASELLA
- CEL - 450A
- Logiciel db 23 CASELLA

### Programme :

- Mesure du niveau sonore en limite de propriété
- Détermination de l'émergence
- Caractérisation des sources de bruit
- Vérification de l'absence d'une tonalité marquée